



MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide

31560 MONTGEARD

Téléphone 05.61.81.34.74

Séance n°2026-07

Paraphe :

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-07

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

Vendredi 3 juillet 2026 à 20 h 00

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Montgeard, le 25 juin 2026

Le Maire,

Serge KONDRYSZYN





MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide

31560 MONTGEARD

Téléphone 05.61.81.34.74

Séance n°2026-07

Paraphe :

Préambule :

Suite au mail de Monsieur Kasperski reçu le 01 juin 2026 relatif au conseil municipal du 22 mai 2026, Monsieur le Maire déclare :

Bonsoir à toutes et à tous.

Avant de commencer cette réunion, je tiens à vous informer du point suivant :

Suite à notre dernier conseil municipal du 22 mai à laquelle il a assisté, monsieur Kasperski a tenu à nous faire part de remarques et d'observations concernant les sujets et dossiers abordés tant ceux inscrits à l'ordre du jour que ceux évoqués en question diverses.

Par ailleurs, il souhaite que l'on traite le dossier du chemin du diable.

Je tiens à rappeler ceci :

La gestion de la commune est confiée au maire avec et sous le contrôle de son équipe municipale élus démocratiquement.

Chaque réunion est composée d'un ensemble de délibérations inscrites à l'ordre du jour soumises par le Maire au vote des élus. La nature des résultats constitue la trame des actions qui permettent au village d'être administré.

Être d'accord ou non est respectable et je le respecte particulièrement.

Pour autant, ça n'est pas une obligation de la part des élus de se justifier systématiquement sur chacun des points de leur gestion

De cette requête émane un climat de suspicion et de polémique.

En plus il pourrait être, à terme, de nature à porter atteinte à la sérénité des débats au sein de notre assemblée. Certes la loi permet à tout citoyen de venir assister aux séances du conseil municipal mais elle ne prévoit pas que le conseil municipal doive s'expliquer sur chaque point de sa gestion.

En revanche, par courtoisie et souci de ne laisser aucun malentendu, j'ai proposé à monsieur Kasperski un échange en mairie demain samedi à 11h. Il n'a pas souhaité accepter cette rencontre ce que je regrette et donc nous en resterons là.

L'autre sujet concernant le chemin du diable sera évoqué en fin de réunion par Daniel et Alain.

Quoiqu'il en soit, je reste disponible et la mairie est toujours ouverte pour un dialogue constructif.

Je ne désespère pas.



MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide

31560 MONTGEARD

Téléphone 05.61.81.34.74

Séance n°2026-07

Paraphe :

ORDRE DU JOUR :

- Déclassement et désaffectation des parcelles cadastrées section C739, 741, 742 et 744 + a + b + c +D
(Dossier Cité Jardin – Allée des Peupliers et grande rue du Pastel
- Autorisation à Monsieur le Maire de procéder à l'échange symbolique des parcelles cadastrées Section C n° 739,741,742, 744, A, B, C, D,
- Autorisation à Monsieur le Maire de procéder à l'échange symbolique des parcelles cadastrées Section C n° 746, 747, et 748



MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide

31560 MONTGEARD

Téléphone 05.61.81.34.74

Séance n°2026-07

Paraphe :

PROCÈS-VERBAL
de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MONTGEARD
Séance du 03 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et le 3 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de MONTGEARD, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie sous la présidence de KONDRYSZYN Serge, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 25/06/2026

PRESENTS : BERDEIL Nadège, DEJEAN Jean, GALINIER Cécile, KAUSZ Daniel, KONDRYSZYN Serge, LAMOTHE Cloé, LOUIS Corinne, MARTY Alain, SOLA Didier, TOUAFCHIA Patrick, TRAN VAN BIEN Stéphanie

ABSENTS : CROUZIL Baptiste excusé, CROUZIL Maryse qui a donné pouvoir à KAUSZ Daniel, DESERT Anne-Sophie qui a donné pouvoir à LAMOTHE Cloé, VEAUTE Marion excusée.

Monsieur le maire ouvre la séance et propose, dans un premier temps, de désigner un secrétaire de séance :
Secrétaire de séance : BERDEIL Nadège.

2026-07-01 - DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DES PARCELLES CADASTREES
SECTION C739, 741, 742 ET 744 + A + B + C +D (DOSSIER CITRE JARDIN – ALLEE DES
PEUPLIERS ET GRANDE RUE DU PASTEL)

La SA d'HLM CITE JARDINS est propriétaire d'un ensemble immobilier situé Allée des peupliers et Grand du Pastel sur le territoire de la commune de MONTGEARD, constitué de 8 villas.

La commune de MONTGEARD est propriétaire des parcelles cadastrées section C numéros 739,741,742 et 744 (par suite de la division de la parcelle anciennement cadastrée Section C numéro 630) et des parcelles numérotées sur le plan de géomètre A, B, C et D situé allées des Peupliers à prélever sur le domaine public de la commune.

La SA HLM LA CITE JARDINS souhaite aujourd'hui vendre ces logements.

La vente de ces logements nécessite de mettre en concordance les limites parcellaires des villas avec la situation existante.

Afin de régulariser cette situation, et de pouvoir mettre en vente les villas, un document d'arpentage a été réalisé afin d'isoler les emprises concernées.

Il est précisé que :

La parcelle A est d'une superficie d'environ 13m²,

La parcelle B est d'une superficie d'environ 7m²,

La parcelle C est d'une superficie d'environ 7m²,

La parcelle D est d'une superficie d'environ 9m²,

Préalablement à la vente, il convient de constater la désaffectation des parcelles cadastrées Section C numéros 739,741,742, 744, A, B, C, D, et par suite d'en décider le déclassement du domaine public pour les intégrer au domaine privé de la commune en vue de leur cession.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour constater la désaffectation et des parcelles citées ci-dessus, d'en prononcer le déclassement du domaine public et de les intégrer au domaine privé communal.



MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide
31560 MONTGEARD
Téléphone 05.61.81.34.74

Séance n°2026-07
Paraphe :

L'ensemble de ces parcelles ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de la commune. Ces parcelles figurent sur le plan joint à la présente délibération.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- **Constater la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées Section C numéros 739,741,742, 744, A, B, C, D,**
- **Prononcer leur déclassement du domaine public communal,**
- **Décider de leur incorporation dans le domaine privé de la commune.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De Constater la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées Section C numéros 739,741,742, 744, A, B, C, D,**
- **De Prononcer leur déclassement du domaine public communal,**
- **De Décider de leur incorporation dans le domaine privé de la commune.**
- **De charger le maire d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

2026-07-02 - AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE PROCEDER A L'ECHANGE SYMBOLIQUE

Poursuivant la séance, monsieur le maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir de procéder à l'échange symbolique.

Vu la délibération n°2026-07-01 constatant la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées Section C n° 739,741,742, 744, A, B, C, D, de leurs déclassement du domaine public communal et leur incorporation dans le domaine privé.

La Société dénommée SA HLM LA CITE JARDINS ou toute société du groupe qu'il se substituerait, propose l'acquisition de ces parcelles, cadastrées :

- Section C numéro **739**
- Section C numéro **741**
- Section C numéro **742,**
- Section C numéro **744,**
- **A, B, C, D,**

Les parcelles ci-dessus ayant préalablement fait l'objet d'une délibération constatant leur désaffectation et leur déclassement.

- Section C numéro **754,**
- Section C numéro **752,**
- Section C numéro **751,**
- Section C numéro **749.**

Précision étant ici faite que les parcelles ci-dessus appartiennent au domaine privé de la commune.

Il est ici précisé que la commune conserve la propriété des parcelles cadastrées Section C numéros 753,750,743,740, 745.



MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide
31560 MONTGEARD
Téléphone 05.61.81.34.74

Séance n°2026-07
Paraphe :

Considérant que cette cession est justifiée par la régularisation foncière ;

Cette cession interviendra à l'euro symbolique.

Les frais afférents à cet acte seront à la charge de l'acquéreur

Au vu de ces éléments, il vous est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'accord trouvé avec la Société dénommée SA HLM LA CITE JARDINS ou toute société du groupe qu'il se plaira de se substituer.
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à ladite vente à l'euro symbolique, et par la même autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir, relatif à ladite vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'accord trouvé avec la Société dénommée SA HLM LA CITE JARDINS ou toute société du groupe qu'il se plaira de se substituer.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ladite vente à l'euro symbolique, et par la même d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir, relatif à ladite vente.

2026-07-03 - AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE PROCEDER A L'ECHANGE SYMBOLIQUE

A titre liminaire, il est précisé que la parcelle anciennement cadastrée Section C numéro 631 appartenant à LCJ a fait l'objet d'une division en plusieurs parcelles de moindre importance, de cette division sont issues les parcelles suivantes :

- La parcelle désormais cadastrée section C numéro 755,
- La parcelle désormais cadastrée section C numéro 756,
- La parcelle désormais cadastrée section C numéro 757,
- La parcelle désormais cadastrée section C numéro 758,
- La parcelle désormais cadastrée section C numéro 759,
- La parcelle désormais cadastrée section C numéro 760,
- La parcelle désormais cadastrée section C numéro 761,
- La parcelle désormais cadastrée section C numéro 762,
- La parcelle désormais cadastrée section C numéro 763,

La Société dénommée SA HLM LA CITE JARDINS ou toute société du groupe qu'il se substituerait, propose l'échange de la parcelle cadastrée :

- Section C numéro **759**

En contre échange, la commune cède les parcelles cadastrées :

- Section C numéro **746,**
- Section C numéro **747,**
- Section C numéro **748,**

Il est ici précisé que la Société dénommée SA HLM LA CITE JARDINS conserve la propriété des parcelles cadastrées Section C numéros **755, 756, 757, 758, 760, 761, 762, 763.**



MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide
31560 MONTGEARD
Téléphone 05.61.81.34.74

Séance n°2026-07
Paraphe :

Considérant que cet échange présente un intérêt pour la commune en permettant la rectification de limites,

Cet échange interviendra à l'euro symbolique.

Les frais afférents à cet acte seront à la charge de l'acquéreur.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver l'accord trouvé avec la Société dénommée SA HLM LA CITE JARDINS ou toute société du groupe qu'il se plaira de se substituer.

- autoriser Monsieur le Maire à procéder audit échange à l'euro symbolique, et par la même autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir, relatif audit échange.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'accord trouvé avec la Société dénommée SA HLM LA CITE JARDINS ou toute société du groupe qu'il se plaira de se substituer.

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ladite vente à l'euro symbolique, et par la même d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir, relatif à ladite vente.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité.

La secrétaire de séance

Nadège BERDEIL

Le Maire,

Serge KONDRYSZYN





MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide

31560 MONTGEARD

Téléphone 05.61.81.34.74

Séance n°2026-07

Paraphe :

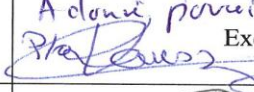
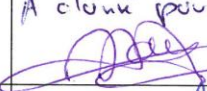
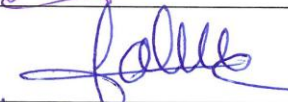
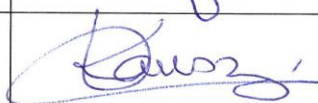
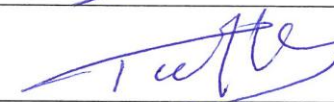
MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide

31560 MONTGEARD

☎ 05.61.81.34.74

**Feuille de présence du conseil municipal n°2026-07
du 3 juillet 2026**

BERDEIL Nadège	
CROUZIL Baptiste	Excusé
CROUZIL Maryse	A donné pouvoir à Daniel Kausz  Excusée
DEJEAN Jean	
DESERT Anne-Sophie	A donné pouvoir à Laetitia Cloé  Excusée
GALINIER Cécile	
KAUSZ Daniel	
KONDRYSZYN Serge	
LAMOTHE Cloé	
LOUIS Corinne	
MARTY Alain	
SOLA Didier	
TOUAFCHIA Patrick	
TRAN VAN BIEN Stéphanie	
VEAUTE Marion	Excusée





MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide

31560 MONTGEARD

Téléphone 05.61.81.34.74

Séance n°2026-07

Paraphe :

DELEGATION DE VOTE

Je soussigné(e) M. ou Mme Daniel Rœuss

Qualité : Conseiller municipal

Donne procuration par la présente délégation de vote à :

M. ou Mme Daniel Rœuss

Qualité : Conseiller municipal

Pour la séance du Conseil Municipal de Montgeard qui se tiendra le Vendredi 3 juillet 2026 à 20h00

Ordre du jour :

- Déclassement et désaffectation des parcelles cadastrées section C739, 741, 742 et 744 + A + B + C + D (dossier Cité Jardin – Allée des Peupliers et Grande rue du Pastel)
- Autorisation à Monsieur le Maire de procéder à l'échange à l'euro symbolique
- Autorisation à Monsieur le Maire de procéder à l'échange à l'euro symbolique

Fait à : Montgeard

Le 26/6/26

Signature



MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide

31560 MONTGEARD

Téléphone 05.61.81.34.74

Séance n°2026-07

Paraphe :



TABLEAU DES DELIBERATIONS

Séance du 03/07/2026

à la salle du conseil municipal de Montgeard

MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide

31560 MONTGEARD

Téléphone 05.61.81.34.74

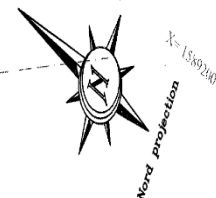
contact@mairiedemontgeard.com

Numéro	Intitulé de la délibération	Décision	Résultat du vote		Noms des opposants	Noms des absentionnistes
2026-07-03	DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DES PARCELLES CADASTREES SECTION C739, 741, 742 ET 744 + A + B + C + D (DOSSIER CITRE JARDIN - ALLEE DES PEUPLIERS ET GRANDE RUE DU PASTEL	Approuvée	Pour :	13		
			Contre :	0		
			Abstention :			
2026-07-03	AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE PROCEDER A L'ECHANGE SYMBOLIQUE des parcelles cadastrées Section C n° 739, 741, 742, 744, A, B, C, D,	Approuvée	Pour :	13		
			Contre :	0		
			Abstention :			
2026-07-03	AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE PROCEDER A L'ECHANGE SYMBOLIQUE des parcelles cadastrées Section C n° 755, 756, 757, 758, 760, 761, 762, 763	Approuvée	Pour :	13		
			Contre :	0		
			Abstention :			

Plan Concourant à la Délimitation de la Propriété de la Personne Publique Plan d'Alignement Individuel

— Limite définie dans le présent document

— Proposition d'alignement



Section C : n° 633

La commune de MONTGEARD
Section C : n° 630

Le 23-03-2026,

Serge KONDRYSZYN

Légende :

- Représentation fiscale pour information.
- État des lieux.
- Clôture poteaux acier.
- Bord chaussée.
- Mur, muret.
- Borne OGE nouvelle.
- Borne OGE existante.
- Piquet, marque de peinture, clou d'arpentage.
- Appartenance, mitoyen et privatif.

Le 23-03-2026,

Pascal VAILLES

> Plan dressé d'après le bornage réalisé le 20/02/2026 par M. Pascal VAILLES, Géomètre-Expert à Saint-Gaudens Ref : A3986-2602-B.

NOTA :

- Géoréférencement : classe 1
- RGF 93 (CC43)
- Précision Locale centimétrique

Grande rue du Pastel



MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide

31560 MONTGEARD

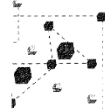
Téléphone 05.61.81.34.74

Séance n°2026-07

Paraphe :

Cabinet
VAILLES

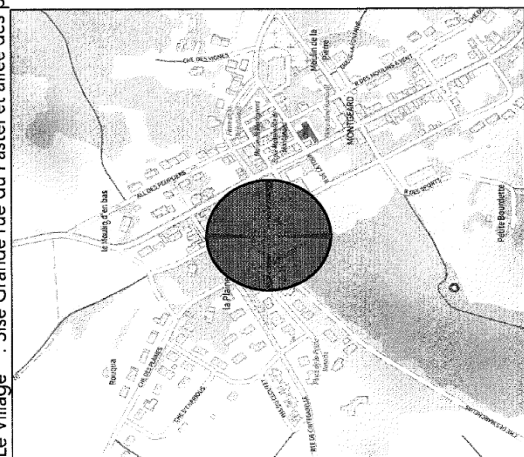
Géomètre - Expert



Commune de MONTGEARD (Haute-Garonne)

Section C parcelle n° 630

Lieu-dit " Le Village " : Sise Grande rue du Pastel et allée des peupliers



CARTE IGN



REPRÉSENTATION FISCALE



Ref. : A3986-2602-D3P

Dressé le 06/02/2026 par SARL VAILLES

Numéro d'inscription d'ordre : 1999B20003

2 place Du Capitaine Gesse - 31800 Saint-Gaudens

Tel : 05 61 89 11 47

Courriel : contact@vailles.fr

Représentée par M. Pascal VAILLES
Numéro d'inscription d'ordre : 04891
Géomètre-Expert

Département de la Haute-Garonne

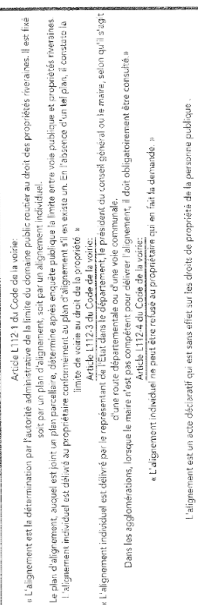
Commune de MONTGEARD

Lieu-dit " Le Village "

Plan Concourant à la Délimitation de la Propriété de la Personne Publique Plan d'Alignement Individuel

Section C parcelle n° 630

Grande rue du Pastel et allée des peupliers



Ref. : A3986-2602-D3P

Relevé terrain effectué le 05/02/2026

Dressé le 06/02/2026 par SARL VAILLES

Numéro d'inscription d'ordre : 1999B20003

2 place Du Capitaine Gesse - 31800 Saint-Gaudens

Tel : 05 61 89 11 47

Courriel : contact@vailles.fr

Représentée par M. Pascal VAILLES
Numéro d'inscription d'ordre : 04891
Géomètre-Expert



MAIRIE DE MONTGEARD

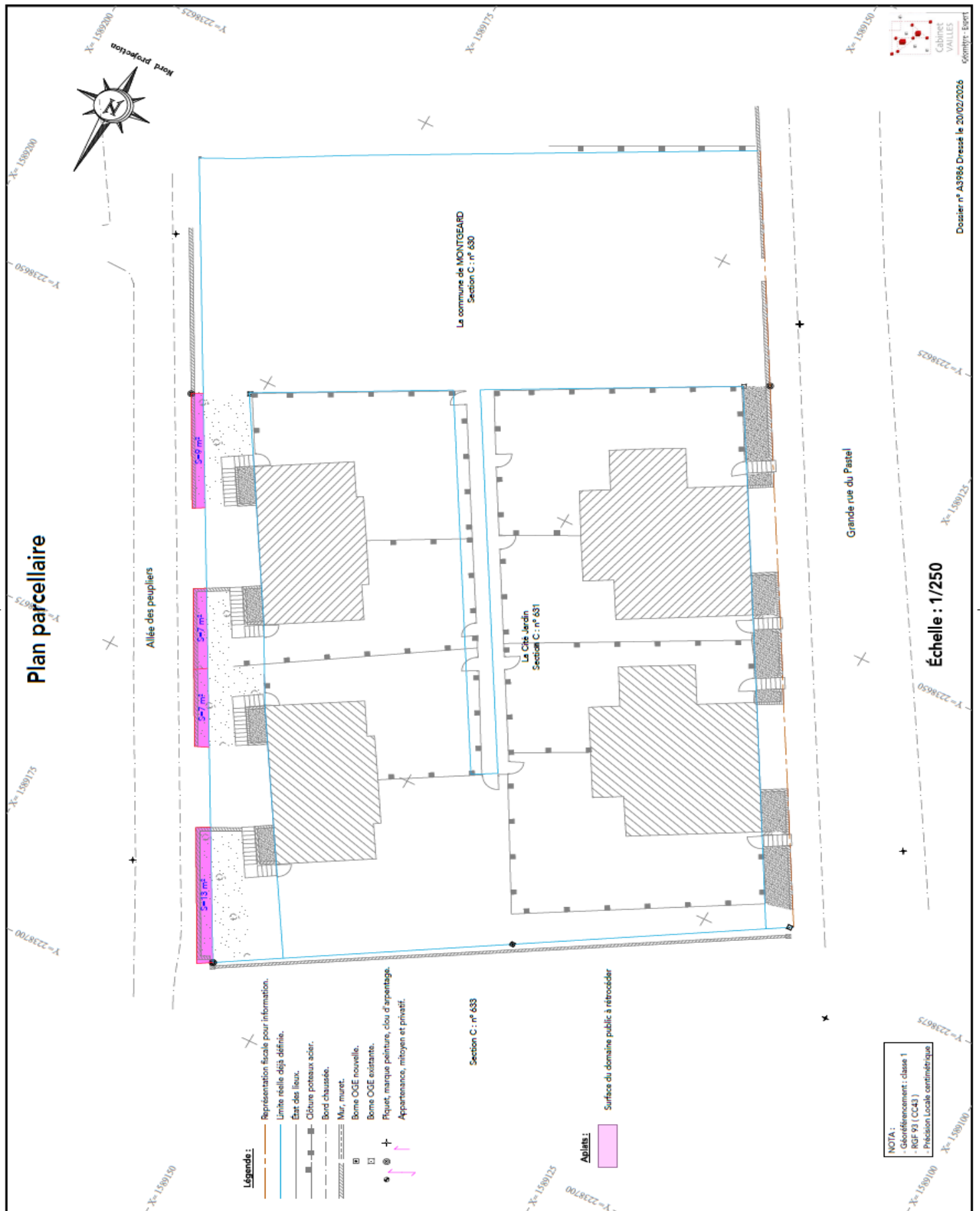
35 Rue de la Bastide

31560 MONTGEARD

Téléphone 05.61.81.34.74

Séance n°2026-07

Paraphe :





MAIRIE DE MONTGEARD

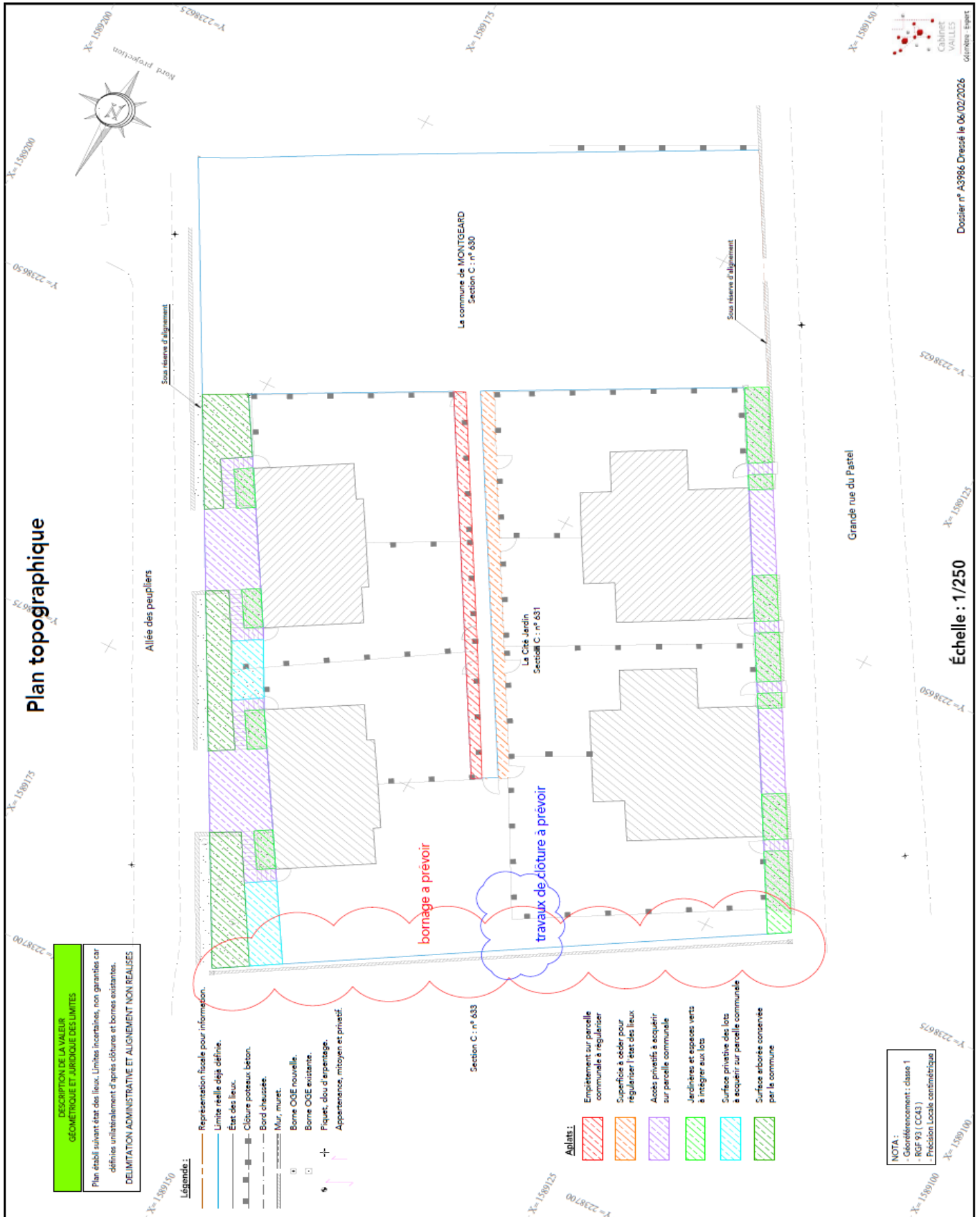
35 Rue de la Bastide

31560 MONTGEARD

Téléphone 05.61.81.34.74

Séance n°2026-07

Paraphe :





MAIRIE DE MONTGEARD

35 Rue de la Bastide

31560 MONTGEARD

Téléphone 05.61.81.34.74

Séance n°2026-07

Paraphe :

QUESTIONS DIVERSES (non soumis à décision ou vote)

Il est évoqué par monsieur le 1^{er} adjoint, Alain Marty et le conseiller municipal, Daniel Kausz :

- Une mise au point concernant l'étude de la remise en état du chemin du Diable, et d'autres voirie afin de les améliorer, le sujet est en cours de réflexion (un nouveau devis est en attente)
- Etablissement d'un planning prévisionnel afin de déterminer les travaux prioritaires.
- Climatisation de l'école a été abordée, des devis vont être demandés, une réflexion globale va être engagée.

**Feuillet de clôture de la séance n°2026-07
en date du 3 juillet 2026 à 21 h 30 heures**

PRESENTS : BERDEIL Nadège, DEJEAN Jean, GALINIER Cécile, KAUSZ Daniel, KONDRYSZYN Serge, LAMOTHE Cloé, LOUIS Corinne, MARTY Alain, SOLA Didier, TOUAFCHIA Patrick, TRAN VAN BIEN Stéphanie

ABSENTS : CROUZIL Baptiste excusé, CROUZIL Maryse qui a donné pouvoir à KAUSZ Daniel, DESERT Anne-Sophie qui a donné pouvoir à LAMOTHE Cloé, VEAUTE Marion excusée.

Délibérations prises au cours de la séance n°2026-07 :

- *Délibération n°2026-07-01 : déclassement et désaffectation des parcelles cadastrées section C739, 741, 742 et 744 + A + B + C + D (dossier CITE JARDINS – allée des Peupliers et Grande rue du Pastel)*
- *Délibération n°2026-07-02 : Autorisation à Monsieur Le Maire de procéder à l'échange symbolique des parcelles cadastrées Section C n° 739,741,742, 744, A, B, C, D*
- *Délibération n°2026-07-03 : Autorisation à Monsieur Le Maire de procéder à l'échange symbolique :*
 - *La parcelle désormais cadastrée section C numéro 755,*
 - *La parcelle désormais cadastrée section C numéro 756,*
 - *La parcelle désormais cadastrée section C numéro 757,*
 - *La parcelle désormais cadastrée section C numéro 758,*
 - *La parcelle désormais cadastrée section C numéro 759,*
 - *La parcelle désormais cadastrée section C numéro 760,*
 - *La parcelle désormais cadastrée section C numéro 761,*
 - *La parcelle désormais cadastrée section C numéro 762,*
 - *La parcelle désormais cadastrée section C numéro 763,*